

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 30

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL, Nicolas BARAY.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20250625-26 : FIN_ DECISIONS MODIFICATIVES POUR L'EXERCICE 2025 :
 N°1 BUDGET PRINCIPAL, N°1 BUDGET ANNEXE 89515 ZA COULVAIN SEULLINE**

1. Décision modificative n°1 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°1, il est proposé d'inscrire 49 371,00 € de crédits en recettes d'investissement afin de procéder au transfert des parcelles YB21 et YB35, situées sur la zone de Coulvain, du budget principal vers le budget 89515 ZA Coulvain Seulline, conformément à la délibération n°20250625-25 présentée au cours de ce même Conseil Communautaire.

Les parcelles sont inscrites à l'actif du budget principal sous les numéros d'inventaire 2111-3-2006 et 2111-4-2007.

- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu en inscrivant des crédits sur l'opération 160 permettant la restitution des crédits réduits sur cette opération à l'occasion des virements de crédits n°1 et n°2 effectués sur l'exercice 2025. Il est également inscrit des crédits au chapitre 23, afin de disposer d'une réserve d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
160-2113 Terrains à aménager autres que voirie	8 350,00 €	024-Produit de cession	49 371,00 €
23-2313 Constructions en cours	41 021,00 €		
Total dépenses d'investissement	+ 49 371,00 €	Total recettes d'investissement	+ 49 371,00 €

2. Décision modificative n°1 budget annexe ZA COULVAIN SEULLINE

Dans le cadre du transfert des parcelles cadastrées sous les numéros YB21 et YB35, inscrites à l'actif du budget principal, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à l'achat du terrain par le budget annexe ZA Coulvain Seulline au budget principal.

- L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu en inscrivant des crédits en recettes sur la nature 7015, en vue de la vente du terrain aménagé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011-6015 Achats stockés-Terrains à aménager	49 371,00 €	70-7015 Vente de terrains aménagés	49 371,00 €
Total dépenses de fonctionnement	+ 49 371,00 €	Total recettes de fonctionnement	+ 49 371,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Nicolas BARAY) décide :

▪ **D'APPROUVER :**

- La décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 du budget principal
- La décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 du budget annexe ZA Coulvain Seulline

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
 Annick SOLIER



Le Président,
 Gérard LEGUAY